

Fiche 6

6.-Bâtiments infrastructures

6.1-Responsable de gestion de patrimoine immobilier

Définition synthétique

Assure l'adaptation du bâti aux besoins des services et à leurs évolutions et préserve la valeur économique et technique du bâtiment.

Activités principales

- Identifier le patrimoine par la réalisation d'inventaires physiques, la définition de la valeur comptable et des coûts d'exploitation et de maintenance
- Recueillir les besoins exprimés par les services occupants
- Être chargé de la gestion d'actifs par la définition de stratégies d'évolution du bâti et des portefeuilles d'actifs, de la réalisation des actes de cession, d'acquisition ou de location
- Être chargé de la politique d'exploitation et de gestion prévisionnelle de la maintenance, de la passation des marchés de services et des travaux de maintenance
- Planifier et coordonner les différents travaux d'aménagement, de sécurité et de maintenance et suivre leur exécution

Fiche 6

6.-Bâtiments infrastructures

6.2- Responsable ou chargé de maintenance et exploitation

Définition synthétique

Le responsable de secteur maintenance assure le suivi des équipements techniques (CVC, eau, escalators, ascenseurs, automatismes, SSI....). Au sein d'un plateau technique, il peut être amené à encadrer une équipe qui assure le contrôle et le pilotage des installations techniques, des systèmes de sûreté / malveillance, de sécurité incendie et de gestion centralisée des équipements.

Activités principales

- Suivre les objectifs liés à l'exploitation afin d'optimiser le pilotage des installations techniques ;
- Etudier la faisabilité de projets complexes ; établir un programme d'opérations ; planifier des investissements ; définir des plans d'actions
- Piloter le reporting du secteur sous forme de compte rendus et tableaux de bord de suivi des indicateurs et coordonner le développement des outils informatiques d'aide à l'exploitation (main courante, tableaux de statistiques, tableaux de programmation, gestion de maintenance assisté par ordinateur : GMAO)
- Assurer le suivi des marchés publics de travaux, de prestations intellectuelles (CSPS, contrôleur technique, contrôle de l'eau, contrôle de l'air) et de fournitures (concession de fréquences et maintenance des équipements de radiocommunication)
- Assurer l'élaboration des dossiers DCE et l'analyse des offres
- Coordonner la veille réglementaire et mettre en application des consignes et procédures d'exploitation des installations techniques

Fiche 6

6.-Bâtiments infrastructures

6.3- Conducteur d'opérations

Définition synthétique

Le conducteur d'opérations (catégorie A, niveau conducteur de travaux dans le bâtiment) a la responsabilité du suivi de la maîtrise d'ouvrage des opérations de restauration et d'entretien de l'immobilier.

Activités principales

- Mettre en place des études de faisabilité des projets (aspects juridiques, conceptuels, économiques, techniques et financiers),
- Contrôler la réalisation des études dans chacune de leurs phases,
- Gérer le suivi des cahiers des charges,
- Superviser l'ensemble des marchés publics (assistance à la MO – AMO, MOE, et travaux jusqu'à la réception),
- Participer au suivi de l'exécution des travaux, aux réunions de chantier,
- Assumer la responsabilité du suivi des opérations,
- Planifier les interventions des entreprises en fonction des contraintes particulières de l'établissement (exposition, événements, jours et heures d'ouverture).

Fiche 6

6 - Bâtiments infrastructures

6-4 Technicien de travaux spécialisés

Définition synthétique

Conduite de projet ou d'opération de bâtiment

Activités principales

Domaines : clos et couvert (fenêtres, murs, murs rideaux, toits, étanchéité...), structure second œuvre (revêtement de sol, faux plafond, cloison, menuiserie, peinture) :

- * Participer à la phase de programmation ; analyser les besoins ; réaliser des audits
- * Etudier la faisabilité de projets ; établir un programme d'opérations ; planifier des investissements ; définir des plans d'actions
- * Suivre tous les aspects juridiques (litiges et contentieux) liés aux contrats et assister aux commissions d'appel d'offres
- * Mener une démarche qualité

Domaines : courants faibles (système de sécurité incendie, contrôle d'accès, anti-intrusion, voix données images (VDI), téléphonie réseaux, gestion technique centralisée, SSI), courants forts, transitique (plate-forme élévatrice, ascenseur, travelator, TAD), climatisation, ventilation, chauffage, désenfumage, plomberie, protection incendie, GMAO/GTC :

- * Réaliser des études de faisabilité (diagnostic, analyse, calculs techniques, devis)
- * Préparer les éléments techniques pour la passation des marchés
- * Rédiger des notices de fonctionnement et de spécifications techniques
- * Traduire le besoin de l'utilisateur en termes techniques
- * Réaliser les relevés techniques, établir les schémas d'installations correspondants et assurer leur mise à jour